

Schuttrange, le 5 juin 2019



Avis

Conformément à l'article 9, point 2, alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que **la s.à.r.l.**

Mateco a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation

**d'une nacelle marque TEUPEN, type LEO50GTX
sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.**

Schuttrange, date qu'en tête
Pour le collège échevinal

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus est affiché à l'endroit usuel à la maison communale pendant 40 jours du 6 juin 2019 au 15 juillet 2019 inclus.

Schuttrange, date qu'en tête
Pour le collège échevinal

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal